

Abivax annonce l'exercice intégral de l'option de souscription d'ADS supplémentaires des teneurs de livre associés, portant le produit brut de l'Offre à 920 M\$ (807 M€)

PARIS, France, 2 juillet 2026 – 08h00 CEST – [Abivax SA](#) (Euronext Paris: FR0012333284 – ABVX / Nasdaq: ABVX) (« **Abivax** » ou la « **Société** »), une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de thérapies exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, annonce aujourd'hui que les teneurs de livre associés de son offre de 6.400.000 American Depositary Shares (« **ADS** »), chacune représentant une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euro (une « **Action Ordinaire** »), aux États-Unis d'Amérique (l'« **Offre** »), ont intégralement exercé leur option de surallocation pour souscrire à 960.000 ADS supplémentaires (les « **ADS Supplémentaires** »), représentant 15 % du nombre total d'ADS initialement vendues dans le cadre de l'Offre, conformément à la 23^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 11 mai 2026. Le règlement-livraison de ces ADS Supplémentaires devrait intervenir en même temps que la réalisation de l'Offre, qui devrait lui-même intervenir le 6 juillet 2026.

À la suite de l'exercice intégral de l'option de surallocation, le nombre total d'ADS émises dans le cadre de l'Offre s'élèvera à 7.360.000 ADS, résultant en un produit brut pour la Société d'environ 920,0 millions de dollars américains (807,4 millions d'euros) et un produit net estimé, après déduction des commissions de garantie et frais estimés liés à l'Offre à la charge de la Société, d'environ 874,1 millions de dollars américains (767,1 millions d'euros).

La Société envisage d'utiliser le produit net de l'Offre pour financer :

- les dépenses liées à la commercialisation potentielle du principal candidat médicament de la Société, obefazimod, aux États-Unis ;
- les dépenses de recherche et de développement clinique, principalement liées à la rectocolite hémorragique et à la maladie de Crohn ; et
- le solde, le cas échéant, pour le fonds de roulement et les besoins généraux de la Société.

L'utilisation prévue du produit reflète les intentions actuelles de la Société basées sur ses plans et sa situation actuels.

Le prix d'offre de 125,00 \$ par ADS Supplémentaire (correspondant à 109,71€ par Action Ordinaire supplémentaire, sur la base d'un taux de change de 1 € = 1,1394 \$ tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 30 juin 2026) est égal à la moyenne pondérée des cours des Actions Ordinaires sur le marché réglementé d'Euronext Paris au cours des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du

prix de l'Offre (à savoir du 26 juin au 30 juin 2026), majoré d'une prime de 2,39 % et a été arrêté par le Directeur Général, sur subdélégation du Conseil d'administration conformément aux 18^{ème} et 27^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 11 mai 2026.

Les ADS de la Société sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Market sous le symbole « ABVX ». Les Actions Ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le symbole « ABVX ».

Conformément à l'article 6 du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016, Leerink Partners, en sa qualité d'agent stabilisateur pour son compte propre et pour le compte des autres teneurs de livre associés, déclare qu'aucune opération de stabilisation n'a été réalisée et que la période de stabilisation est désormais close.

Un document préalable d'enregistrement automatique en anglais intitulé « Form F-3 » (incluant un prospectus) relatif aux titres de la Société a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « **SEC** ») le 23 juillet 2025 et est devenu effectif dès son dépôt et a été amendé le 30 juin 2026. La Société a également l'intention de déposer auprès de la SEC une version finale du supplément au prospectus (et le prospectus initial qui y est joint) décrivant les termes de l'Offre (le « **Supplément au Prospectus Final** »). Ces documents peuvent être obtenus, lorsqu'ils sont disponibles, gratuitement en consultant EDGAR sur le site internet de la SEC à l'adresse www.sec.gov. Alternativement, une copie du Supplément au Prospectus Final (et du prospectus initial qui y est joint) peut être obtenue auprès de Leerink Partners LLC, Attention: Syndicate Department, 53 State Street, 40th Floor, Boston, MA 02109, par téléphone au (800) 808-7525, ext. 6105, ou par e-mail à syndicate@leerink.com; Morgan Stanley & Co. LLC, Attention: Prospectus Department, 180 Varick Street, 2nd Floor, New York, NY 10014, ou par e-mail à prospectus@morganstanley.com; Piper Sandler & Co., 350 North 5th Street, Suite 1300, Minneapolis, MN 55402, Attention: Prospectus Department, par téléphone au (800) 747-3924 ou par e-mail à prospectus@psc.com; ou Guggenheim Securities, LLC, Attention: Equity Syndicate Department, 330 Madison Avenue, 8th Floor, New York, NY 10017, par téléphone au (212) 518-9544 ou par e-mail à GSEquityProspectusDelivery@guggenheimpartners.com.

À propos d'Abivax

Abivax est une société de biotechnologie en phase clinique qui se concentre sur le développement de traitements exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme afin de stabiliser la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. Basée en France et aux États-Unis, Abivax développe son principal candidat-médicament, l'obéfazimod (ABX464), en phase 3 de développement clinique dans le traitement de la rectocolite hémorragique (RCH) active modérée à sévère.

Contacts :

Patrick Malloy
SVP, Relations investisseurs
Abivax SA
patrick.malloy@abivax.com
+1 847 987 4878

Contacts médias :**LifeSci Communications**

Karissa Baltz, PhD
Directeur associé
LSC_ABIVAX@lifescicomms.com

SEITOSEI.ACTIFIN

Enora Budet
Manager presse et influence corporate
enora.budet@seitosei-actifin.com
+ 33 6 72 17 84 60

Jennifer Jullia de Bellabre
Attachée de presse
jennifer.jullia@seitosei-actifin.com
+33 6 02 08 45 49

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives, prévisions et estimations, y compris celles relatives aux objectifs commerciaux et financiers de la Société. Les termes tels que « concevoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « prévoir », « futur », « pouvoir », « pourrait », « peut », « potentiel », « planifier », « projeter », « devrait », « sera » et les variantes de ces termes et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant la réalisation prévue de l'Offre, l'utilisation anticipée du produit net qui en découle, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Bien que la direction d'Abivax estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à différents risques, éventualités et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prédire et généralement indépendants de la volonté d'Abivax, ce qui pourrait impliquer que les résultats et développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, implicites ou projetés par les informations et déclarations prospectives. Une description de ces risques, aléas et incertitudes figure dans les documents déposés par la Société auprès de l'AMF en application de ses obligations légales, notamment son Document d'Enregistrement Universel, et dans le Rapport Annuel de la Société sur le formulaire 20-F déposé auprès de la Securities

and Exchange Commission des États-Unis le 23 mars 2026 sous le titre « Facteurs de risques ». Ces risques, aléas et incertitudes incluent entre autres, les risques et incertitudes liés aux conditions de marché et à la satisfaction des conditions de clôture habituelles relatives à l'émission des ADS Supplémentaires. En outre, ces déclarations prospectives, prévisions et estimations sont valables uniquement à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale, Abivax décline toute obligation de mise à jour de ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement ultérieur dont la Société aurait connaissance. Les informations sur les produits pharmaceutiques (y compris les produits en cours de développement) figurant dans ce communiqué de presse ne sont pas destinées à constituer une publicité. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un conseil en investissement et ne doit pas être considéré comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne doit pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées ici sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Avertissements

Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des titres de la Société, dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la réglementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat des titres de la Société aux États-Unis.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus. Aucune offre au public des titres mentionnés dans le présent document nécessitant la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus n'est faite et ne sera faite dans un état membre de l'Espace Économique Européen (chacun, un « **État Membre Concerné** »). Aux fins de ce qui précède, l'expression « offre au public » dans tout État Membre Concerné a la signification qui lui est donnée à l'article 2(d) du Règlement Prospectus.

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes (a) en dehors du Royaume-Uni, (b) qui sont des « investisseurs qualifiés » (tels que définis au paragraphe 15 de l'Annexe 1 des Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024 (les « **Règlements POAT** »)) ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** »), et (c) qui sont des «

high net worth entities », et toutes autres personnes auxquelles ces informations peuvent être légalement communiquées conformément à l'article 49(2) de l'Ordonnance (ensemble, les « personnes concernées »). Au Royaume-Uni, toute offre de titres décrite dans le présent document sera faite en vertu d'une exemption prévue par les Règlements POAT de l'obligation de publier un prospectus. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux personnes concernées et ne sera réalisé qu'avec des personnes concernées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas utiliser ou se prévaloir de ce document ou de son contenu.

Uniquement pour les besoins du processus d'approbation des produits de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible concernant les titres offerts dans le cadre de l'Offre a permis de conclure, en ce qui concerne les critères relatifs au type de clients, que : (i) le marché cible des titres est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; et (ii) tous les canaux de distribution des titres offerts dans le cadre de l'Offre aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les titres (un « **distributeur** ») doit prendre en considération l'évaluation du type de clients des fabricants ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les titres offerts dans le cadre de l'Offre (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible des fabricants) et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Ce communiqué de presse a été préparé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions du communiqué de presse, la version française prévaudra.